

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DE LA PLATEFORME

Version 1

Date d'entrée en vigueur : 19 octobre 2026

PRÉAMBULE

La Gabonaise des Jeux est un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial, immatriculé au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier à Libreville sous le numéro GA-LBV-01-2026-B14-00012, et sous le NIF 202601001578K, dont le siège social est situé à l'Immeuble Mirage sis aux Trois Quartiers, BP 10225 Libreville, Gabon (ci-après, la « GDJ »)

En tant que concessionnaire de l'exploitation du monopole d'État en matière de jeux de divertissement, d'argent et de hasard, de jeux en ligne et activités assimilées conformément à l'ordonnance n°0010/PR/2025 du 30 décembre 2025 portant réglementation des jeux de divertissement, d'argent et de hasard, ratifiée par la loi n°009/2026 du 11 septembre 2026 et l'ordonnance n°0011/PR/2025 du 30 décembre 2025 portant création, attributions et organisation de la Gabonaise des Jeux, ratifiée par la loi n°010/2026 du 8 septembre 2026, la GDJ met à disposition des Utilisateurs la plateforme « GDJBet » accessible à l'adresse www.gdjbet.com (ci-après, la « Plateforme ») afin de proposer des Offres de Jeux.

ARTICLE 1 – DÉFINITIONS

Aux fins des présentes CGU :

« **CGU (Conditions Générales d'Utilisation)** » désigne le document contractuel qui définit les règles, conditions et modalités d'accès, de navigation et d'utilisation de la Plateforme par tout Utilisateur, ainsi que les droits et obligations respectifs de l'Utilisateur et de la GDJ.

« **CGV (Conditions Générales de Vente)** » désigne le document contractuel qui régit les relations entre la GDJ et le Joueur dans le cadre de la participation aux Jeux proposés sur la Plateforme, et qui définit notamment les modalités de prise de jeu, de dépôt et de retrait des fonds, de paiement des Gains et de gestion des éventuels litiges.

« **Compte Joueur** » désigne l'espace personnel, individuel et sécurisé, ouvert au nom d'un Joueur, sur la Plateforme, après l'accomplissement, le cas échéant, des procédures d'inscription, d'identification et de vérification requises. Le Compte Joueur lui permet

d'accéder en ligne aux Jeux proposés par la GDJ, de participer aux Jeux, de gérer ses informations personnelles, de consulter son solde, l'historique de ses participations et les Gains éventuellement obtenus. Le Compte Joueur est strictement personnel et ne peut être cédé, transféré, prêté ou mis à la disposition d'un tiers.

« **Contenu** » désigne tout élément accessible sur la Plateforme, notamment les textes, informations, données, photographies, vidéos, illustrations, graphiques, logos, marques, interfaces, logiciels, bases de données et éléments audiovisuels.

« **Gain** » désigne toute somme ou tout lot attribué à un Joueur en raison d'une participation gagnante à un Jeu, conformément à son règlement.

« **Jeux** » désigne l'ensemble des jeux de divertissement, d'argent et de hasard exploités, organisés, commercialisés ou proposés par la GDJ sur la Plateforme, notamment les loteries, jeux de tirage, jeux de grattage, tombolas, paris sportifs et, plus généralement, tout autre Jeu autorisé, accessible sur la Plateforme, qu'il soit gratuit, payant avec ou sans possibilité de Gains ou proposé à des fins de simulation.

« **Joueur** » désigne tout Utilisateur titulaire d'un Compte Joueur et autorisé à participer aux Jeux conformément à la réglementation applicable, aux CGV, au Règlement du Jeu concerné et aux conditions d'utilisation de la Plateforme.

« **Offre de Jeux** » désigne l'ensemble des services et des Jeux, formules d'accès, bonus, jetons virtuels ou fonctionnalités commerciales proposés par la GDJ, permettant aux Utilisateurs d'accéder à des contenus exclusifs ou de bénéficier d'avantages spécifiques liés à ces derniers.

« **Plateforme** » désigne le site internet accessible à l'adresse www.gdjbet.com et, le cas échéant, ses applications mobiles, exploités par la GDJ et permettant notamment l'accès au Jeu, l'enregistrement des participations, la détermination ou l'enregistrement des résultats, la gestion des Gains et la consultation de l'historique du Joueur.

« **Utilisateur** » : désigne toute personne consultant ou utilisant la Plateforme, qu'elle ait ou non créé un Compte Joueur ou qu'elle participe ou non à un Jeu.

ARTICLE 2 – OBJET ET ACCEPTATION DES CGU

2.1. Les présentes CGU ont pour objet de définir les modalités et conditions d'accès et d'utilisation de la Plateforme par tout Utilisateur indépendamment de toute opération d'achat ou de participation à un Jeu, laquelle demeure régie par les Conditions Générales de Vente (ci-après, « CGV ») ainsi que par le règlement propre à chaque Jeu (ci-après le « Règlement du Jeu »).

2.2. Elles s'appliquent à toute personne accédant à la Plateforme, à quelque titre que ce soit, qu'elle dispose ou non d'un Compte Joueur.

La création d'un Compte Joueur suppose l'acceptation préalable, expresse et sans réserve des présentes CGU, matérialisée par une case à cocher lors de l'inscription, distincte de l'acceptation des CGV, requise préalablement à toute participation à un Jeu.

ARTICLE 3 – ACCÈS À LA PLATEFORME

3.1. La Plateforme est accessible gratuitement, en principe sept (7) jours sur sept (7) et vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24), sous réserve des cas de maintenance, de mise à jour ou de force majeure, dans les conditions prévues à l'article 10.

3.2. Les frais d'accès et d'utilisation des moyens de télécommunication nécessaires à la consultation de la Plateforme (connexion internet, communications mobiles) demeurent en tout état de cause à la charge exclusive de l'Utilisateur, la GDJ ne procédant à aucun remboursement à ce titre.

3.3. L'accès à certaines fonctionnalités de la Plateforme, notamment celles permettant la participation aux Jeux, est réservé aux personnes physiques âgées d'au moins vingt et un (21) ans révolus et disposant de la pleine capacité juridique, conformément à l'article 12.4 des présentes CGU.

ARTICLE 4 – COMPTE JOUEUR

4.1. L'accès à certaines fonctionnalités de la Plateforme, notamment la participation aux Jeux proposés suppose la création d'un Compte Joueur.

4.2. L'Utilisateur s'engage à fournir des informations exactes, complètes et à jour (notamment son nom, prénom, date de naissance, adresse, numéro de téléphone et adresse électronique) et à préserver la stricte confidentialité de ses identifiants de connexion.

4.3. L'Utilisateur est seul responsable de toute activité réalisée depuis son Compte Joueur. Chaque personne ne peut détenir qu'un seul Compte Joueur ; tout compte ouvert en doublon peut être clôturé par la GDJ.

4.4. Il s'engage à informer sans délai la GDJ à l'adresse indiquée à l'article 17, de toute utilisation non autorisée de son Compte ou de toute atteinte à la confidentialité de ses identifiants.

4.5. Toute création de Compte au moyen d'informations fausses, inexactes ou usurpées engage la responsabilité de son auteur et peut justifier la suspension ou la clôture du Compte, sans préavis ni indemnité. La GDJ peut également suspendre, restreindre ou clôturer l'accès d'un Utilisateur à son Compte en cas de violation des présentes CGU, fraude ou tentative de fraude, atteinte à la sécurité ou risque sérieux pour la Plateforme.

4.6. L'Utilisateur peut demander, à tout moment, la clôture de son Compte en adressant une demande au Service Client, aux coordonnées indiquées à l'article 17 des présentes

CGU. Les modalités de restitution du solde éventuel de son Compte sont définies dans les Conditions Générales de Vente (CGV). La suspension ou la clôture du Compte n'affecte pas les obligations nées antérieurement, ni les durées de conservation imposées par la loi.

ARTICLE 5 – RESPONSABILITÉ

5.1. La GDJ est tenue d'une obligation de moyens au titre de l'exploitation de la Plateforme.

5.2. Sa responsabilité ne peut être engagée en cas de mauvaise utilisation de la Plateforme par l'Utilisateur, de défaillance de son matériel ou de sa connexion, de fait d'un tiers ou de force majeure, ni au titre du contenu des sites tiers accessibles par des liens présents sur la Plateforme.

5.3. Sauf faute lourde ou dolosive, la GDJ ne répond pas des dommages indirects subis par l'Utilisateur, telle que notamment une perte de chance de participer à un Jeu ou de remporter un Gain. Les règles de responsabilité propres à la participation aux Jeux sont fixées par les CGV et le Règlement du Jeu concerné.

ARTICLE 6 – RÈGLES D'UTILISATION DE LA PLATEFORME

6.1. L'Utilisateur s'engage à utiliser la Plateforme conformément à sa destination, aux présentes CGU, aux CGV et à la réglementation gabonaise en vigueur.

6.2. L'Utilisateur s'interdit notamment de :

- accéder ou tenter d'accéder frauduleusement à tout ou partie de la Plateforme ou de ses systèmes d'information ;
- utiliser tout robot, script, dispositif d'extraction automatisée de données ou tout procédé similaire, sans autorisation écrite préalable de la GDJ ;
- perturber ou tenter de perturber, par quelque moyen que ce soit, le bon fonctionnement de la Plateforme ;
- contourner ou tenter de contourner les mesures de sécurité, de vérification d'identité ou de jeu responsable mises en œuvre par la GDJ ;
- usurper l'identité d'un tiers ou communiquer de fausses informations ;
- ouvrir plusieurs Comptes Joueur ou utiliser celui d'un tiers ;
- utiliser un moyen de paiement dont il n'est pas titulaire ;
- parier sur un événement dont il peut influencer le résultat ;

- utiliser la Plateforme à des fins de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme ou de toute autre activité illicite.

6.3. Tout manquement aux stipulations du présent article peut entraîner, sans préjudice de tous dommages et intérêts et de toute poursuite judiciaire, la suspension ou la clôture du Compte Joueur concerné et l'interdiction d'accès à la Plateforme.

ARTICLE 7 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

7.1. La Plateforme, sa structure, son interface, ses logiciels, bases de données, textes, éléments graphiques, marques, logos et autres Contenus appartenant à la GDJ ou dont elle détient les droits d'utilisation sont protégés par les règles applicables en matière de propriété intellectuelle.

7.2. Sauf autorisation expresse ou exception légale, toute reproduction, représentation, adaptation ou exploitation, totale ou partielle, de ces éléments, ainsi que toute extraction ou réutilisation substantielle des bases de données, est interdite. L'Utilisateur dispose uniquement d'un droit d'usage personnel, non exclusif et non cessible de la Plateforme.

ARTICLE 8 – PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

8.1. Le traitement, par la GDJ, des données à caractère personnel des Utilisateurs collectées à l'occasion de leur navigation sur la Plateforme ou de la création d'un Compte Joueur s'effectue conformément à la loi n°001/2011 du 25 septembre 2011 relative à la protection des données à caractère personnel, telle que modifiée en 2023.

8.2. Les modalités complètes de traitement des données (finalités, durées de conservation, destinataires, droits des personnes) sont précisées dans la Politique de Confidentialité de la GDJ, disponible sur la Plateforme, et que l'Utilisateur est invité à consulter avant toute utilisation de la Plateforme.

8.3. Le Joueur dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition sur ses données, dans les limites prévues par la réglementation applicable (notamment en matière de LBC/FT), qu'il peut exercer auprès du délégué à la protection des données à l'adresse ci-après : dpo@gdj.ga

ARTICLE 9 – COOKIES ET TRACEURS DE CONNEXION

La Plateforme utilise des cookies et traceurs de connexion, notamment à des fins de fonctionnement technique, de mesure d'audience et, le cas échéant, de personnalisation de contenus. L'Utilisateur est informé, lors de sa première visite, de la finalité de ces traceurs et des moyens dont il dispose pour les adapter ou s'y opposer, dans les conditions précisées par la politique de gestion des cookies accessible sur la Plateforme.

ARTICLE 10 – DISPONIBILITÉ ET ÉVOLUTION DE LA PLATEFORME

10.1. La GDJ s'efforce d'assurer l'accessibilité de la Plateforme mais ne garantit pas un accès continu, ininterrompu ou exempt d'erreurs. Elle peut suspendre temporairement l'accès à la Plateforme pour des opérations de maintenance, de mise à jour ou d'amélioration technique, sans que cette suspension n'ouvre droit à indemnisation au profit de l'Utilisateur.

10.2. La GDJ se réserve le droit de faire évoluer, de modifier ou de retirer, à tout moment et sans préavis, tout ou partie des fonctionnalités de la Plateforme, sous réserve des prises de jeu déjà enregistrées, qui restent régies par le Règlement du Jeu concerné.

ARTICLE 11 – SÉCURITÉ INFORMATIQUE

11.1. La GDJ met en œuvre les moyens techniques et organisationnels raisonnables, au regard de l'état de l'art, pour assurer la sécurité de la Plateforme et la protection des données qui y sont hébergées.

11.2. L'Utilisateur doit également appliquer des mesures élémentaires de sécurité, notamment utiliser un mot de passe robuste, protéger ses équipements et ne pas communiquer ses codes d'authentification.

11.3. Tout Utilisateur ayant connaissance d'une vulnérabilité de sécurité affectant la Plateforme est invité à la signaler sans délai à l'adresse suivante : **dssi@gdj.ga**, et s'engage à ne pas l'exploiter, la divulguer à des tiers ou en tirer un quelconque profit avant sa correction par la GDJ.

ARTICLE 12 – JEU RESPONSABLE

12.1. La GDJ promeut une pratique responsable et récréative des Jeux et met en œuvre des mesures destinées à prévenir les pratiques de jeu excessives.

12.2. Le Joueur reconnaît que la participation aux Jeux comporte un risque de perte financière et ne doit être considérée ni comme une source de revenus, ni comme un investissement, ni comme un moyen de résoudre des difficultés financières. Il s'engage à jouer de manière raisonnable, en fonction de ses ressources, et à ne pas chercher à compenser ses pertes par une augmentation de ses mises ou de sa fréquence de jeu.

12.3. À cette fin, la Plateforme met à la disposition du Joueur, selon les fonctionnalités disponibles, des outils lui permettant de maîtriser sa pratique de Jeu, notamment des mécanismes de suspension temporaire et/ou d'auto-exclusion. La GDJ peut également, de sa propre initiative, limiter ou suspendre le Compte Joueur d'un Joueur présentant des signes de jeu excessif.

12.4. La participation aux Jeux est strictement interdite aux personnes âgées de moins de vingt et un (21) ans révolus, ainsi qu'à toute personne faisant l'objet d'une interdiction ou d'une restriction de jeu conformément à la réglementation applicable.

La GDJ met en œuvre les mesures de vérification d'âge et d'identité.

ARTICLE 13 – LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME (LBC/FT/FP)

L'utilisation de la Plateforme est soumise aux dispositifs mis en œuvre par la GDJ en matière de prévention de la fraude, de connaissance du client et de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération prévus par la réglementation CEMAC.

La GDJ peut procéder aux vérifications légalement requises et demander à l'Utilisateur de produire tout justificatif nécessaire.

Elle peut également, conformément à la réglementation applicable :

- différer ou suspendre certaines opérations, notamment les retraits et le paiement des Gains ;
- limiter certaines fonctionnalités ;
- renforcer les contrôles ;
- conserver certaines informations pendant les durées légalement prescrites ;
- effectuer toute déclaration ou transmission requise auprès des autorités compétentes.

Aucune disposition des présentes CGU ne peut contraindre la GDJ à communiquer une information dont la divulgation est légalement interdite.

ARTICLE 14 – FORCE MAJEURE

14.1. Ni la GDJ, ni l'Utilisateur, ne saurait être tenu responsable de tout retard ou manquement à ses obligations résultant d'un cas de force majeure.

14.2. Constitue un cas de force majeure tout événement extérieur à la partie qui l'invoque, imprévisible et irrésistible, qui met la partie concernée dans l'impossibilité absolue de remplir ses obligations. Peuvent notamment constituer un tel événement, s'ils en remplissent les conditions, les pannes générales des réseaux de télécommunication ou d'électricité et les cyberattaques.

ARTICLE 15 – ARTICULATION AVEC LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

15.1. Les présentes CGU et les CGV constituent des documents contractuels distincts mais complémentaires. Les CGU régissent l'accès et l'utilisation de la Plateforme s'agissant de la navigation, du Compte Joueur, des Contenus, de la sécurité et de la propriété intellectuelle ; les CGV régissent les opérations de vente et la participation aux Jeux proposés sur la Plateforme.

15.2. En cas de contradiction entre les deux documents sur une question relevant spécifiquement de la vente ou de la participation à un Jeu, le Règlement du Jeu concerné, puis les CGV, prévalent. Sur toute autre question relative à l'usage de la Plateforme en tant que tel, les présentes CGU prévalent.

15.3. L'acceptation des présentes CGU n'emporte pas, à elle seule, acceptation des CGV, laquelle demeure requise séparément avant toute participation à un Jeu.

ARTICLE 16 – MODIFICATION DES CGU

16.1. La GDJ se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CGU, notamment pour les adapter à toute évolution légale, réglementaire, technique ou aux évolutions de la Plateforme.

16.2. Toute modification substantielle est portée à la connaissance de l'Utilisateur par tout moyen approprié (publication sur la Plateforme, sur le site officiel de la GDJ, ou notification par courrier électronique pour les titulaires d'un Compte Joueur) dans un délai raisonnable avant son entrée en vigueur, sauf modification imposée par une exigence légale ou réglementaire, applicable immédiatement. La poursuite de l'utilisation de la Plateforme après cette date vaut acceptation des CGU modifiées ; à défaut, l'Utilisateur peut demander la clôture de son Compte Joueur.

ARTICLE 17 – RÉCLAMATIONS

17.1. Toute demande d'assistance ou réclamation relative au fonctionnement de la Plateforme peut être adressée au service client de la GDJ par l'intermédiaire des moyens suivants :

Numéro de téléphone : **074 02 06 06**

Adresse électronique : service.client@gdj.ga

17.2. La réclamation doit comporter les éléments nécessaires à son traitement, à savoir notamment l'identifiant du Joueur, l'objet de la réclamation ainsi que les pièces justificatives.

ARTICLE 18 – DROIT APPLICABLE ET RÈGLEMENT DES LITIGES

18.1. Les présentes CGU sont soumises au droit gabonais.

18.2. En cas de différend relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes CGU, la GDJ et l'Utilisateur s'efforceront de rechercher une solution amiable.

18.3. À défaut d'accord amiable dans un délai de trente (30) jours à compter de la notification du différend, le litige sera porté devant les juridictions compétentes de Libreville.

ARTICLE 19 – DISPOSITIONS DIVERSES

19.1. Si l'une des stipulations des présentes CGU s'avérait nulle ou inopposable au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision de justice devenue définitive, elle serait réputée non écrite, sans que cela n'affecte la validité des autres stipulations.

19.2. Le fait pour la GDJ de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des stipulations des présentes CGU ne saurait être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

19.3. Toute notification est valablement effectuée aux dernières coordonnées renseignées par l'Utilisateur dans son Compte Joueur.

ARTICLE 20 – ENTRÉE EN VIGUEUR ET OPPOSABILITÉ

Les présentes CGU entrent en vigueur le 19 octobre 2026.

La version en vigueur est accessible à tout moment sur la Plateforme et sur le site officiel de la GDJ. Elle est opposable à l'Utilisateur dès son acceptation expresse, laquelle conditionne l'accès aux fonctionnalités de la Plateforme soumises aux présentes CGU.